

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

ET D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2022

DU CCAS DE BAILLARGUES



Sommaire

INTRODUCTION

PREAMBULE

PARTIE 1: RAPPORT D'ACTIVITES 2021-----p.3

I – Données statistiques-----p.4

II – Action sociale -----p.7

1) Aides sociales -----p.5

2) Dispositif Yapadaj -----p.24

PARTIE 2: RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES- p.31

Les moyens au service de l'action:

Une équipe-----p.32

Des bureaux-----p.35

Un budget-----p.35

– Rétrospective du budget 2021-----p.36

– Orientations budgétaires 2021-----p.38

Introduction

Jusqu'à présent, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois, la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que «les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre en être pris acte par une délibération spécifique.

Ce rapport servira pour l'exercice 2022 de support aux discussions, aux échanges de point de vue et évidemment à l'élaboration définitive du budget.

Il est divisé en 2 grandes parties :

- Le rapport d'activités 2021
- Le rapport sur les orientations budgétaires

Préambule

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, **"le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire."**

Le CCAS dispose de la personnalité juridique et constitue une **personne morale de droit public** distinct de la commune lui conférant ainsi **l'autonomie juridique**: budget propre, voté par le conseil d'administration, capacité d'être employeur, d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier, d'agir en justice, de souscrire ses propres engagements (conventions, marchés publics...).

Son personnel relève du statut de la fonction publique territoriale.

Selon l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le CCAS :

→ **anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées**

Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursable

→ **participe à l'instruction des demandes d'aide sociale**

→ **participe aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle**

→ peut créer et gérer directement tout établissement ou service à caractère social ou médico-social

LE CCAS, C'EST QUOI ?

L'extension des phénomènes de pauvreté et de précarité appelle en effet à une mobilisation de l'ensemble des acteurs investis dans le maintien du lien social, le soutien et l'accompagnement des personnes en difficulté.

Les CCAS en sont d'autant plus convaincus qu'ils sont eux-mêmes confrontés quotidiennement à cette réalité vécue par de trop nombreux de nos concitoyens. Le CCAS, **acteur de proximité**, joue par conséquent un **rôle majeur** dans la réponse apportée par le **service public local** aux préoccupations sociales de nos concitoyens.

Au travers de ses compétences obligatoires et facultatives, il répond quotidiennement aux défis et aux spécificités de chaque territoire dans le respect du **principe d'égalité** devant le service public. Il contribue à faire de la notion de subsidiarité, selon laquelle les décisions sont prises au niveau le plus proche des citoyens, une réalité.

Lorsque les familles sont à la recherche d'informations ou qu'un administré ne sait pas à quelle aide il peut prétendre ni comment la solliciter, le CCAS est le lieu idéal pour obtenir des réponses fiables.

En effet, en permettant aux habitants d'une ville d'y évoluer au quotidien, le CCAS participe à la logique de « ville accessible » et permet à tous de bénéficier de services, sans discrimination, afin que chacun puisse prendre sa place dans l'espace public et citoyen.

Le CCAS de Baillargues gère également un EHPAD : la résidence « Louis Laget » qui a ouvert ses portes fin mai 2021, accueillant ainsi les résidents des « Pins Bessons », l'ancienne maison de retraite située en centre-ville.

LES RESSOURCES FINANCIERES

Le CCAS dispose d'un **budget propre et d'un budget annexe** (EHPAD).

- 1) Le budget propre est financé par une subvention de la ville, les organismes partenaires (État, Département, Région...)
- 2) Le budget annexe est financé principalement par différents organismes publics et les résidents. Le financement des EHPAD repose sur trois sources de financement :
 - **le budget "soins"** intégralement à la charge de l'Assurance maladie, sert à financer le personnel soignant et les équipements médicaux ;
 - **le budget "dépendance"** financé majoritairement par les départements et en partie par les résidents, sert aux prestations d'aide et de surveillance des personnes âgées en perte d'autonomie (aides-soignants, psychologues ...) ;
 - **le budget "hébergement"** (hôtellerie, restauration, animation ...) est à la charge du résident qui, en fonction de sa situation financière, peut percevoir des aides publiques.

FOCUS SUR L'EHPAD LOUIS LAGET

Implanté sur le secteur des Lignièrès et intégré au futur quartier Georges Bizet, le nouvel EHPAD porte le nom de Louis Laget, ancien maire de Baillargues (1956-1970).



L'EHPAD « Louis Laget » possède 63 chambres individuelles équipées de salles d'eau accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est un établissement public géré par le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Baillargues qui est présidé par le maire de la Commune et se compose de :

- 6 élus désignés au sein du conseil municipal
- 6 personnes représentant les associations, nommées par le maire

Le comptable est le SGC Métropole depuis le 1^{er} janvier 2022. Le conseil d'administration décide des orientations, vote les budgets et en assure le suivi.

Les prix de journées sont arrêtés par le Département de l'Hérault, sur proposition du conseil d'administration du CCAS.

UN ESPACE INTERIEUR FONCTIONNEL ET CONFORTABLE

Au 1^{er} étage, il comporte 4 unités de 13 lits, une salle à manger destinée aux personnes les plus dépendantes, des salons familiaux, un pôle soin et une salle de bain commune. Le tout est agrémenté de terrasses et de balcons.

Au rez-de-chaussée, se trouvent une salle d'animation modulable attenante à une salle à manger spacieuse et lumineuse ainsi qu'un secteur protégé de 11 places permettant d'accueillir des personnes souffrant de troubles cognitifs. Enfin, un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) offre la possibilité de recevoir à la journée des personnes de l'EHPAD souffrant de troubles cognitifs plus légers.

Un accent particulier a été mis sur des équipements visant la réduction des risques liés à l'aide aux déplacements des personnes, et plus particulièrement aux troubles musculosquelettiques (rail de plafond, draps de glisse électriques...).

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DES BESOINS ET ATTENTES DES RESIDENTS

Direction, équipe administrative, médecin coordonnateur, coordinateur infirmier, personnel infirmier, aides-soignants, auxiliaires de service hébergement, animatrice, psychologue.

Une présence est assurée 24h/24h.

Chaque résident a le choix de son médecin traitant, kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure.

PARTIE 1: RAPPORT D'ACTIVITES

I - DONNEES STATISTIQUES

Afin de pouvoir ancrer les orientations du CCAS, il est important de pouvoir s'appuyer sur des données quantitatives de l'accueil du public, permettant d'en apprécier également les missions.

	2020	2021	Variation
Nombre d'accueils	1 844	3 136	+ 1 292
Type d'accueils			
○ Accueils physiques	716	1 258	+ 542
○ Accueils téléphoniques	881	1 793	+ 912
○ Appels sortants	171	22	- 149
○ Messages sur répondeur	25	1	- 24
○ Rappels suite à message reçu	10	0	-10
○ Non renseigné	41	62	+ 21

On constate entre 2020 et 2021, **une augmentation de 170% des accueils.**

On remarque une augmentation considérable des accueils avec une prédominance pour les accueils téléphoniques :

- **+ 542 accueils physiques (soit 76 % supplémentaire par rapport à 2020)**
- **+ 912 accueils téléphoniques (soit 103% supplémentaire par rapport à 2020)**

L'augmentation exponentielle des appels téléphoniques peut être expliquée **par la mise en place de rendez-vous systématique avec les agents du CCAS dans le cadre de la crise sanitaire afin de limiter les déplacements des usagers.**

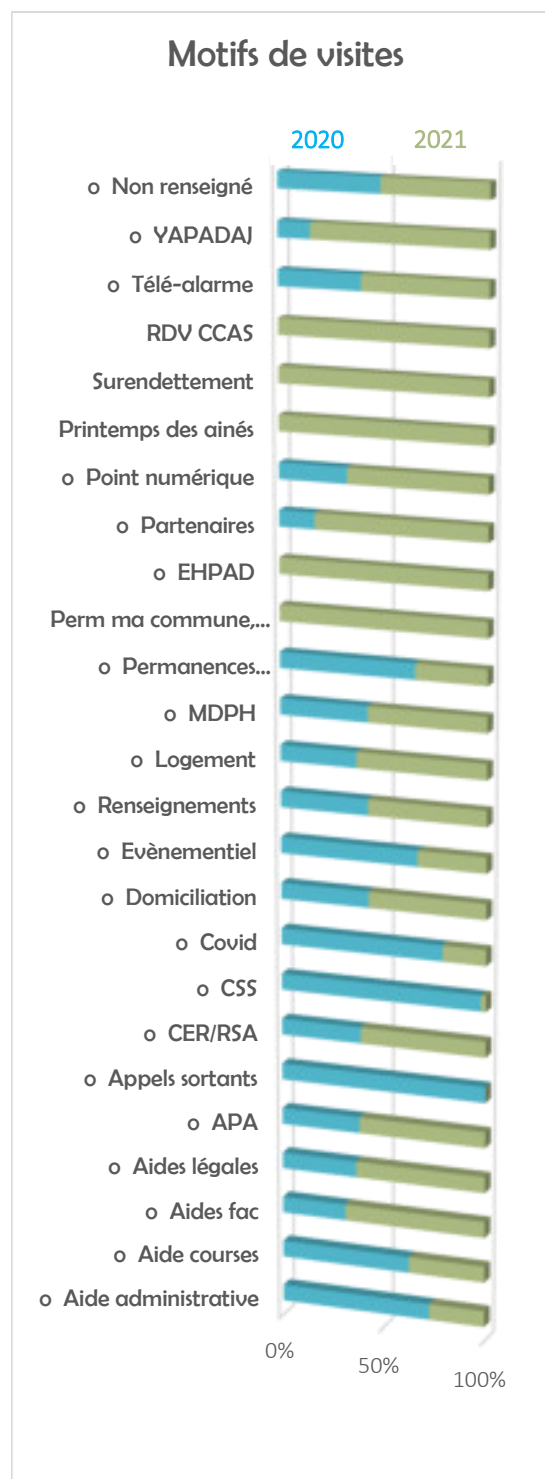
Ainsi, un rendez-vous physique est, dans la majorité des cas, précédé d'un appel téléphonique permettant de donner les premières informations afin d'optimiser le rendez-vous sur site.

	2020	Pourcentage	2021	Pourcentage
Nombre d'accueils	1844	100%	3 136	100%
Origine des appels				
○ Assistante sociale	9	0.5%	19	0,61%
○ Elus	4	0.2%	4	0,13%
○ Mairie	11	0.6%	10	0,32%
○ Personne elle-même	1789	97%	3 062	97,64%
○ Relation/famille	25	1.4%	38	1,22%
○ Non renseigné	6	0.3%	3	0,10%

On peut constater que l'ensemble des administrés vient solliciter le CCAS en personne, ce qui vient démontrer la logique dans laquelle la nouvelle philosophie du travail social, notamment celle du CCAS de Baillargues veut s'inscrire, **une logique d'accompagnement inclusive.**

L'arrivée d'une collaboratrice en charge de l'accueil a permis d'optimiser l'utilisation du logiciel et de centraliser les accueils permettant ainsi d'en avoir une vision globale.

	2020	2021	
Nombre d'accueils	1 844	3 136	
Motifs de visites			
○ Aide administrative	131	49	-82
○ Aide courses	64	38	-26
○ Aides facultatives	246	543	+ 297
○ Aides légales	97	168	+71
○ APA	46	74	+28
○ Appels sortants	19	/	-19
○ CER/RSA	108	169	+ 61
○ CSS	40	1	-39
○ Covid	90	24	-66
○ Domiciliation	84	112	+ 28
○ Evènementiel	156	78	-78
○ Renseignements	342	459	+117
○ Logement	203	347	+ 144
○ MDPH	54	73	+19
○ Permanence assistante sociale	85	45	-40
○ Perm ma commune ma santé	/	104	+104
○ EHPAD	/	39	+39
○ Partenaires	40	194	+ 154
○ Point numérique	71	146	+ 75
○ Printemps des aînés	/	95	+95
○ Télé-alarme	19	29	+ 10
○ RDV CCAS	/	108	+108
○ Surendettement	/	62	+62
○ YAPADAJ	57	314	+ 257
○ Non renseigné	41	43	+2
TOTAL	1 993	3 314	



Il apparaît important de préciser que la totalité des appels YAPADAJ n'apparaît pas dans les données ci-dessus : une grande partie des accueils (téléphoniques et/ou physiques) était effectuée au sein de la mairie, bâtiment dans lequel se trouvait l'agent en charge du dispositif jusqu'à début décembre 2021.



Petite info sur la téléalarme :

- 10 abonnés sur le territoire Baillargues via la Métropole
- 5 administrés ont également un abonnement chez un prestataire – Allovie – prestataire connu par le CCAS en milieu d'année 2020

En 2021, certains motifs de visite ont été rajoutés, supprimés et/ou regroupés afin d'être le plus en adéquation avec les demandes des usagers. Pour rappel, un accueil peut avoir plusieurs motifs. Ce qu'il paraît important de mettre en avant pour 2021 :

- Augmentation des motifs de visites concernant **l'aide sociale facultative (+297 passages)**, qui vient mettre en lumière l'importance de celle-ci. En effet, les aides sociales de droit commun ne répondent pas de manière majoritaire à l'entièreté des situations des administrés.
- Augmentation des motifs de visites concernant **les renseignements divers (+117)**, ce qui vient mettre en exergue que le CCAS est repéré comme un lieu ressource.
- Augmentation des demandes liées au **logement (+144)** traduisant les difficultés rencontrées par la population vis-à-vis du logement.
- Augmentation des passages pour **YAPADAJ (+257)** liée au mouvement initié de repérage du dispositif par les aînés.
- Mise en place d'un motif de visites concernant **ma commune ma santé**, action mise en œuvre en fin d'année 2021 et d'un motif RDV CCAS pour comptabiliser les personnes accueillies par l'équipe en place.
- Rajout d'un motif **printemps des aînés** et suppression du motif évènementiel – le CCAS n'a pas vocation à animer des actions évènementielles

Les données ci-jointes permettent de quantifier les accueils du CCAS selon les jours de la semaine.

De manière générale, les accueils sont répartis sur le milieu de semaine (du mardi au jeudi).

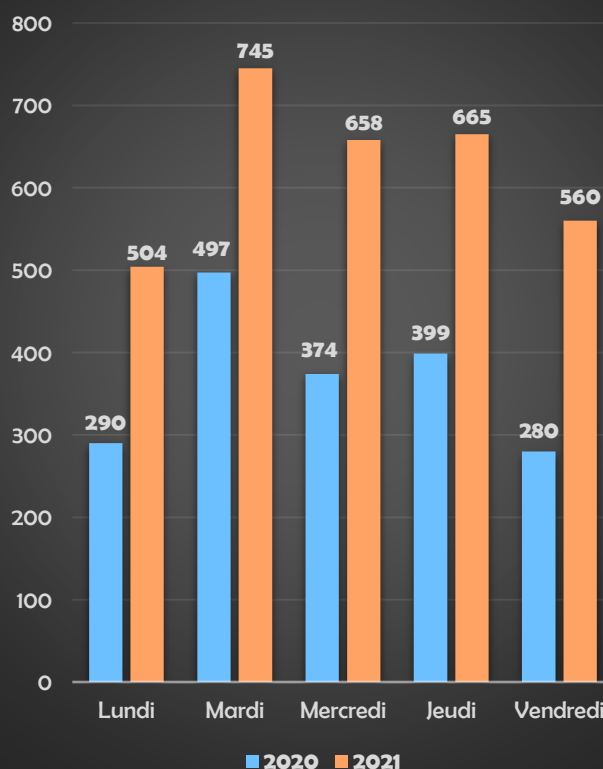
La répartition des appels se fait de manière équilibrée :

- 52% environ le matin
- 48% l'après-midi

A partir de janvier 2022, 2 temps de fermeture administrative seront mis en place : jeudi et vendredi après-midi, ce qui devrait avoir une répercussion directe sur les accueils des autres jours.

Ces temps de fermeture seront consacrés au traitement administratif, aux réunions de service et à la distribution alimentaire.

Accueils par jour de la semaine



II– ACTION SOCIALE



« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences »

Françoise Dolto

L'accompagnement social désigne une modalité de l'intervention sociale qui repose sur une éthique d'engagement réciproque entre l'usager et le travailleur social. **D'un point de vue étymologique, le mot « accompagnement » est une extension du mot « compagnon » qui provient du latin *companion* signifiant « celui qui mange son pain avec ».**

Le terme « accompagnement social » s'est généralisé à partir des années 1980 en France, dans un contexte de précarité et d'augmentation forte du chômage. L'accompagnement social favorise l'initiative de la personne aidée et tend à valoriser ses potentialités.

Les finalités de l'accompagnement social sont les suivantes :

- Conduire l'usager à l'autonomie (de auto, « soi-même » et nomos, « la loi »), à la maîtrise des savoirs et des outils, au pouvoir de décider ;
- Aider l'usager à s'adapter à son environnement ;
- Faciliter la création de liens sociaux ;
- Rechercher le mieux-être de la personne ;
- Appliquer les politiques sociales.

II.1 – AIDES SOCIALES

Le RSA, minima social jauge de la précarité sur la commune de Baillargues

La mise en place du revenu de solidarité active (RSA) s'est accompagnée d'une redéfinition de l'accompagnement des bénéficiaires, avec notamment l'application d'une logique de droits et devoirs.

Depuis le 1^{er} juin 2009, l'orientation des personnes soumises aux droits et devoirs s'appuie sur un recueil de données dites « socioprofessionnelles », dont l'analyse permet de mieux comprendre les freins potentiels à leur recherche d'emploi. Ainsi, en fonction du parcours d'insertion de la personne et des freins éventuels, le demandeur sera soumis au fait de s'inscrire dans un accompagnement social et/ou professionnel par la contractualisation d'objectifs d'insertion.

- **Nombre de personnes bénéficiaires sur la commune de Baillargues**

Une partie des bénéficiaires du RSA sont soumis à droits et devoirs sur la commune. Cela signifie que le bénéficiaire du RSA a droit de percevoir une allocation mais il a également le droit à un accompagnement pour l'aider à régler des difficultés sociales et améliorer son insertion professionnelle.

En contrepartie, le bénéficiaire du RSA s'engage à rechercher un emploi, entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle.

	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage
<i>Type de suivi</i>		
Association	4	3.25%
CCAS	35	28.45%
Pôle Emploi	62	50.41%
STS Service Territorial de Solidarité	22	17.89%
Total	123 (159 en 2020)	100.00%

Les bénéficiaires du RSA peuvent être suivis par différents organismes en fonction de la composition familiale (enfant(s) mineur(s) à charge ou non) et de l'évaluation de la situation vis-à-vis de l'éloignement dans le parcours d'insertion.

Classe d'âge	Nombre	%
[18-25]	7 (8 en 2020)	5.69%
[25-35]	62 (72 en 2020)	50.41%
[35-45]	23 (39 en 2020)	18.70%
[45-55]	23 (26 en 2020)	18.70 %
[55-65]	8 (11 en 2020)	6.50%
Somme	123 (156 en 2020)	100%
Composition familiale	Nombre	%
Couple avec enfants	3 (5 en 2020)	2.43%
Couples sans enfants	8 (25 en 2020)	6.45%
Femme avec enfants	13 (13 en 2020)	10.48%
Femme sans enfants	44 (59 en 2020)	35.48%
Homme sans enfants	55 (54 en 2020)	44.35%
Non renseigné	1	0.81%
Somme	124	100.00%

Les chiffres énoncés ci-dessus sont le reflet des personnes bénéficiaires du RSA sur l'ensemble de la commune.

On peut constater qu'il y a une forte majorité d'allocataires qui se situent dans la tranche d'âge des 25-35 ans : on peut émettre l'hypothèse que suite à la crise de la Covid, une démotivation quant à la projection sur l'avenir et le sens du travail s'est installée au sein de ce public.

De plus, on constate une forte diminution de bénéficiaires sur le nombre de couples sans enfants qui passe de 25 en 2020 à 8 en 2021, ce qui vient signifier qu'à minima un des deux conjoints a pu retrouver une situation professionnelle. En effet, si l'un des deux conjoints a retrouvé un emploi, le RSA couple ne peut plus être versé et il se transforme en prime d'activité.

• Par civilité

Sexe	Nombre	%
<i>Femme</i>	64 (87 en 2020)	52.03%
<i>Homme</i>	59 (69 en 2020)	47.97%
<i>Somme</i>	123	100.00%

En 2021, le sexe le plus représenté par les bénéficiaires du RSA reste les femmes.

Cependant, par rapport à 2020, on constate que l'écart entre les 2 sexes s'est considérablement réduit.

L'accompagnement des personnes isolées et couples sans enfant à charge dans le cadre du RSA

Rappel : Cet accompagnement revient au CCAS, tandis que le Service Territorial des Solidarités accompagne les personnes isolées et les couples avec enfant(s) mineur(s) à charge. Il concerne plus précisément des publics éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, certains bénéficiaires soumis à droits et devoirs, mais qui relèvent d'un public moins éloigné de l'emploi avec moins de freins identifiés, sont suivis dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque par Pôle Emploi.

Contrats RSA au 31.11.2020

	Nombre de bénéficiaires – droit ouvert	Nombre de bénéficiaires suspendus	Total
CCAS BAILLARGUES	30 (37 en 2020)	3 (4 en 2020)	33 (41 en 2020)

Au vu des éléments ci-dessous, la première constatation que nous pouvons mettre en lumière est que le nombre de personnes bénéficiaires suivies par le CCAS est resté plutôt stable sur une année, suite à l'augmentation de moitié l'année précédente.

Même si ce chiffre peut sembler dérisoire au vu du nombre d'habitants sur le territoire, il apparaît important de mettre en avant l'augmentation de celui-ci, qui est le reflet d'une population précaire qui tend à s'élargir.

Répartition des personnes bénéficiaires

Par classes d'âge

Classe d'âge	Nombre	%
[18-25]	4 (1 en 2020)	12.12%
[25-35]	16 (22 en 2020)	48.48%
[35-45]	7 (8 en 2020)	21.22%
[45-55]	3 (7 en 2020)	9.09%
[55-65]	3 (3 en 2020)	9.09%
Somme	33(41 en 2020)	100%

Par composition familiale

Composition familiale	Nombre	%
Couple sans enfants	0 (10 en 2020)	0%
Femme sans enfants	5 (1 en 2020)	15.15%
Homme sans enfants	28 (30 en 2020)	84.85%
Somme	33	100.00%

Par civilité

Composition familiale	Nombre	%
Femme	5 (10 en 2020)	15.15%
Homme	28 (31 en 2020)	84.85%
Somme	33	100.00%

La tendance sur l'ensemble du territoire des personnes âgées entre 25 et 35 ans tend à se confirmer par le nombre d'allocataires accompagné par le CCAS dans cette tranche d'âge, correspondant à 48.5% des personnes accompagnées.

L'aide sociale facultative



Le CCAS de Baillargues a choisi de pouvoir aider les administrés de la commune sur les domaines suivants :

- Aide alimentaire
- Secours financiers
- Participation financière au portage des repas à domicile
- Point numérique
- Aide aux courses
- Chèque eau en partenariat avec le syndicat mixte Garrigues Campagne
- Aides diverses auprès d'autres organismes

Le CCAS mène au titre de l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) «**une action générale de prévention et de développement social dans la commune**». Il inscrit son action dans la volonté de soutenir les habitants de la commune en situation de précarité et de vulnérabilité financière.

Les aides sociales facultatives fonctionnent en complément d'autres outils tels que la prévention et l'accompagnement social. **Elles ne sauraient à elles seules améliorer une situation, c'est pourquoi il est primordial que le CCAS propose un accompagnement social à long terme.**

Montant annuel en euros des enveloppes attribuées à l'aide sociale facultative	2020	2021
Banque alim – participation 1 ^{er} trimestre	200	429.28
Banque alim – participation 2 ^{ème} trimestre	121.09	411
Banque alim – participation 3 ^{ème} trimestre	20.53	84.39
Banque alim – participation 4 ^{ème} trimestre	113.29	175.78
TOTAL	454.91	1100.45
Bons alimentaires pour les administrés	1150	+ 1000€ (partenariat Intermarché) + 460€ de bons directs en été
Bons Intermarché ou courses pour compléter denrées sèches pour la distribution	/	1624.55
Aide classe verte école maternelle/primaire	/	/
Aides diverses	372.20	2118.08 (+ aides au portage des repas pour les personnes âgées)
Aides portage repas	982	
TOTAL	2504.20	5 202,63

L'aide sociale facultative s'inscrit dans une logique de subsidiarité; c'est-à-dire que le CCAS n'accorde une aide sociale facultative uniquement que lorsque tous les organismes compétents pour apporter cette aide ont déjà été sollicités.

Les chiffres relatifs à l'aide sociale facultative permettent d'analyser plusieurs points :

- **La hausse de participation financière versée à la banque alimentaire** sur l'année 2021. Celle-ci se justifie par une reprise du fonctionnement de l'aide alimentaire, sous forme de distribution de colis (denrées fraîches et sèches) de manière hebdomadaire.
- En conséquence, on constate une **diminution des bons alimentaires directs auprès d'Intermarché** sur 2021. En effet, cette solution reste une solution alternative sur les périodes de vacances scolaires d'été, en l'absence de bénévoles et de réduction des effectifs des agents du CCAS.
- **Une augmentation du nombre et du montant des aides financières** (en 2020, les aides attribuées étaient réparties sur le dernier trimestre de l'année).

En 2021, le CCAS a attribué des aides financières sur l'ensemble de l'année :

- 15 demandes présentées - **10 demandes accordées** réparties comme suit :
 - 6 aides concernant le loyer, 2 aides concernant la cantine, 1 aide concernant l'énergie et 1 aide pour le paiement d'une mutuelle

En 2021, un partenariat a été conclu avec Intermarché pour mettre en place des bons d'urgence alimentaire dans l'attente d'une entrée en aide alimentaire classique.

2000€ de bons ont été imprimés par Intermarché et 1000€ ont été pris en charge par le CCAS. Sur ces 2000€, 1370€ ont été distribués auprès de 34 foyers.

Pour précision: Le montant relatif aux bons directs, qui correspond au prix réel des denrées alimentaires, reste plus élevé que la participation reversée à la banque alimentaire, qui elle est de 40cts par kilos de marchandise (voir tableau ci-dessous).

En €		Associations	CCAS
	Cotisation annuelle	100	200
	Cotisation par part	0,30	0,40
	Cotisation par kgm	0,12	0,17

Ci-dessous le tableau récapitulatif des participations financières de la banque alimentaire

Détails des cotisations		2020		2021	
		Tonnage	Nombre de parts	Tonnage	Nombre de parts
	1 ^{er} trimestre	0	0	572,25	330
	2 ^{ème} trimestre	Pas de données		935,29	630
	3 ^{ème} trimestre			166,99	140
	4 ^{ème} trimestre	454,04	90	2049,48 (avec la collecte)	310

En 2021, **38 foyers (23 foyers en 2020)** ont déposé un dossier d'aide alimentaire. Certains demandeurs en ont posé plusieurs dans l'année pour différentes demandes (aide alimentaire et/ou financière). La composition familiale des demandeurs d'aide alimentaire est la suivante :

- **22** personnes seules (14 en 2020)
- **1** foyer de 4 adultes (0 en 2020)
- **5** couples (2 en 2020)
- **1** couple avec un enfant
- **1** couple avec 2 enfants
- **1** couple avec 6 enfants
- **3** personnes seules avec un enfant (2 en 2020)
- **3** personnes seules avec 2 enfants (2 en 2020)
- **1** personne seule avec 3 enfants (2 en 2020)

Soit un total de 71 bénéficiaires (42 en 2020). Par ailleurs, 20 foyers ont bénéficié de colis d'urgence composés de denrées sèches et 34 foyers de bon d'urgence auprès d'Intermarché.

En conclusion, il semble essentiel de mettre en avant la complémentarité entre les aides sociales légales et facultatives.

Une fois l'ensemble des aides sociales légales sollicitées, l'aide facultative répond à des besoins où le droit vient à manquer.

Même si Baillargues reste un secteur privilégié (revenu médian, impact de la crise sanitaire sur le secteur professionnel etc.), les dernières données démontrent des difficultés grandissantes avec, notamment, la fréquentation de certains publics inconnus des services sociaux jusqu'alors.

En 2022, il convient de maintenir l'enveloppe de l'aide sociale facultative afin de l'adapter au mieux aux besoins recensés, notamment des difficultés liées au logement et à l'aide alimentaire.

A ce titre, des partenariats ont été mis en place avec trois commerçants du territoire dans le but également de permettre une redistribution en circuit court

- Un primeur afin de récupérer les invendus de fruits et légumes
- Une boulangerie pour les invendus de viennoiseries et de pains
- Le supermarché du territoire pour les invendus de produits frais

Un partenariat avec l'EHPAD est envisagé pour 2022 afin de redistribuer les repas non distribués et limiter la perte de denrées alimentaires au sein de l'EHPAD.



Focus sur la collecte de la banque alimentaire



L'année 2021 a été le reflet de la continuité de 2020 concernant la collecte de la banque alimentaire.

2020 : 1 861 kilos récoltés

2021 : 1 951 kilos récoltés

Plusieurs actions ont participé au succès de cette collecte :

- **L'anticipation de différents supports de communication** (campagne d'affichage sur les arrêts de bus, communication sur le bulletin municipal, appels aux dons sur les réseaux sociaux)
Comme l'année précédente, l'idée était de mettre en avant les besoins des administrés sur le territoire afin d'amener une compréhension générale de la redistribution des denrées. Il paraissait primordial de rappeler **l'échelon local de la récolte**, que celle-ci bénéficiait **uniquement aux habitants de Baillargues** dans le besoin.
- **Une mobilisation importante des bénévoles :** une dizaine de bénévoles s'est rendue disponible afin de pouvoir mettre en place une présence permanente dans le supermarché. Cette présence est un outil indispensable dans la réussite de cette action car elle permet d'être au plus proche des personnes susceptibles de vouloir faire un don.
Par ailleurs, la présence de certains élus et du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) a permis à ce que l'action gagne en lisibilité puisque toutes les classes d'âge ont pu être représentées sur cette action.
- **Une organisation logistique importante :** La répartition des tâches entre les bénévoles présents sur site et ceux présents au local de stockage a permis de pouvoir comptabiliser la marchandise en temps réel afin d'orienter les dons des administrés au supermarché

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Du vendredi 26 au dimanche 28 novembre 2021, lors de sa collecte nationale, la Banque alimentaire de l'Hérault a récolté 168 tonnes de denrées alimentaires (16 tonnes de moins qu'en 2020 mais 5% de plus qu'en 2019).



Dans le cadre des aides sociales facultatives mises en place par le CCAS de Baillargues, celui-ci a choisi de mettre en place différentes actions et dispositifs en faveur des administrés les plus fragilisés : le service d'aide aux courses et le point numérique.

1) Le service d'aide aux courses

Ce service, qui s'inscrit dans le cadre de la **politique municipale de maintien à domicile** des personnes âgées ou de moins de 60 ans rencontrant des difficultés liées à des problématiques de santé, a pour vocation principale de véhiculer et d'accompagner les personnes faire leurs courses.

La personne qui souhaite bénéficier de ce service, conçu pour répondre aux besoins de la population ayant des difficultés de mobilité s'engage à respecter les clauses du présent règlement dont l'objectif est de favoriser la qualité du service et la sécurité des usagers.

	2019	2020	2021
<i>Nombre de déplacements</i>	12	30	39
<i>Bénéficiaires</i>	1	3	6

Une mise à jour du règlement d'aide aux courses a été faite lors du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 afin de repréciser dans quel cadre s'inscrivait l'aide aux courses ; à savoir, une aide sociale facultative mise en œuvre de manière ponctuelle et durant une période donnée, dans l'attente d'une reprise d'autonomie plus durable (ex : sortie d'hospitalisation) ou la mise en place d'un dossier APA.

2) Le point numérique

Le point numérique a pour mission de permettre aux habitants de la ville de Baillargues l'accès aux outils numériques afin d'effectuer des démarches administratives en ligne, sous l'égide d'un(e) agent(e) du CCAS.



L'accompagnement individuel est orienté vers une plus grande autonomie de l'utilisateur afin de l'amener à utiliser ses propres ressources numériques si cela lui est possible, ou les ressources d'autres lieux numériques à disposition du public.

	2019	2020	2021
<i>Nombre de visites</i>	47	102	70
<i>Bénéficiaires</i>	25	53	68

L'année 2021 a été marquée par une baisse des rendez-vous sur le point numérique mais une augmentation de nombre de bénéficiaires, liée notamment à la mise en place du Pass Métropole gratuit pour le tram pour les personnes de plus de 60 ans à partir de septembre.

Par ailleurs, les agents en charge de l'accompagnement social ont également accompagné les personnes qu'elles avaient en suivi sur les démarches numériques au lieu de les renvoyer sur le point numérique avec un autre interlocuteur de manière systématique, ce qui n'est pas comptabilisé dans le nombre de point numérique.

Le règlement intérieur des aides sociales facultatives a été approuvé en conseil d'administration le 24.11.2020.

4) Chèques eau

Dans le cadre de la tarification sociale de l'Eau 2021 et afin de continuer à apporter une aide aux familles dans le besoin, le Syndicat Mixte Garrigues Campagne (SMGC) a reconduit la mise en œuvre de l'opération de tarification sociale de l'eau par l'octroi de chèques eau.

Il a été souhaité par le SMGC que pour des raisons, de proximité, de connaissance des situations et de respect de confidentialité, les CCAS aient en charge la liberté de distribution de ces aides, selon les critères qu'eux seuls jugeraient pertinents.

Pour l'année 2021, le SMGC a fourni au CCAS une enveloppe contenant 260€ chèques eau. En milieu d'année, le CCAS a sollicité l'octroi de chèques eau supplémentaires au vu des besoins des administrés.

Aussi, 14 foyers (représentant 30 personnes) ont pu bénéficier de ces chèques pour un montant total de 520€ réparti en fonction des compositions familiales suivantes :

- 5 foyers de personnes seules
- 3 foyers composés de deux adultes (couples ou personne seule et enfant majeur)
- 3 foyers de 3 personnes (personne seule + 2 enfants)
- 2 foyers de 4 personnes (2 adultes + 2 enfants / 1 adulte + 3 enfants majeurs)
- 1 foyer de 4 adultes

5) Aides sollicitées dans d'autres organismes de droit commun

- 9 demandes de Fond de Solidarité Logement (FSL) auprès du Département: Le FSL accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...). Le FSL accorde 2 formes d'aide :
 - une subvention
 - et/ou un prêt (à rembourser)

Ces aides doivent notamment servir à payer les dépenses liées :

- à l'entrée dans le logement (dépôt de garantie, 1^{er} loyer, frais d'agence, frais de déménagement, assurance du logement, achat du mobilier de 1^{ère} nécessité, ...),
- au maintien dans le logement (dettes de loyers et charges, factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone, frais d'huissier, ...).

Ces aides sont obligatoirement instruites par un travailleur social. En 2021, depuis l'arrivée de l'assistante de service social, ont été instruits :

- 1 accord de principe
 - 4 FSL Accès
 - 3 FSL Maintien
 - et 1 FSL Energie
-
- 3 demandes de Fond d'Aide aux Jeunes
 - 5 demandes d'AEPIDR (pour les personnes démunies de ressources)
 - 2 aides financières auprès de la sécurité sociale
 - 4 aides déposées auprès du Secours Catholique de Vendargues - toutes ont reçues un accord.

L'instruction de ces différents dispositifs auprès d'autres organismes permet de diminuer les aides facultatives auprès du CCAJ et de soutenir les administrés sur plusieurs domaines.

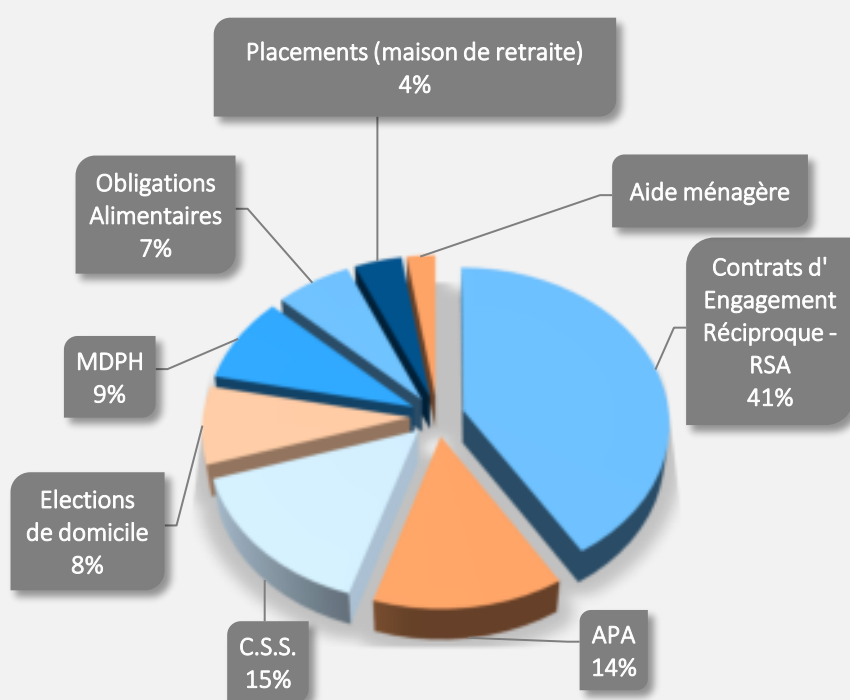
L'aide sociale légale

L'aide sociale se définit comme l'ensemble des prestations constituant une obligation à la charge des collectivités publiques, notamment du Département, destiné à faire face à un état de besoin pour des personnes dans l'impossibilité d'y pourvoir. On distingue l'aide sociale légale de l'aide sociale « extra-légale ou facultative ».

Type de dossiers	2019	2020	2021
Contrats d'Engagement Réciproque - RSA	27	37	51
APA	23	26	17
Complémentaire Santé Solidaire	13	20	19
Elections de domicile	10	6	10
MDPH	20	9	11
Obligations alimentaires	13	6	8
Placements (foyers, maison de retraite)	9	6	5
Aide-ménagère	2	0	3

Total**117****115****124**

BILAN AIDES LEGALES 2021



La part des aides sociales la plus représentée concerne les contrats d'engagement réciproque au niveau du RSA.

Même si le nombre de bénéficiaires du RSA accompagné par le CCAS est légèrement en baisse, le nombre de contrats établis (contrat pour environ 6 mois) est quant à lui à la hausse, ce qui vient signifier que les bénéficiaires restent dans le dispositif plus longtemps.

Les élections de domicile restent quant à elles en hausse, ce qui peut se mettre en balance avec l'augmentation du nombre de passages liés à des problématiques de logement.

Actions mises en place par le CCAS en 2021

- **Plan canicule**



Chaque année, un plan canicule est mis en place par la Préfecture et permet de recenser les personnes de plus de 65 ans, les personnes en situation de handicap vivant à leur domicile et/ou isolées, afin de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif confidentiel.

S'adressant aux personnes âgées de 65 ans et plus et aux personnes à mobilité réduite et/ou isolées, un registre répertorie les personnes sensibles sur le territoire.

Cette inscription est une démarche libre et volontaire ; elle permet une intervention ciblée et rapide des services sociaux et sanitaires, lorsque l'alerte Canicule est déclenchée par le Préfet.

En prévention, le CCAS de Baillargues a choisi de distribuer des packs d'eau et des brumisateurs à toutes les personnes inscrites sur le registre et/ou identifiées par les agents du CCAS.

Une trentaine de personnes a pu bénéficier de ce service en 2021.



- **Registre des personnes vulnérables**

Dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, le CCAS utilise le registre pour contacter régulièrement les personnes vulnérables du territoire. Le registre nominatif est un registre servant en cas de crise sanitaire comme présentement (Covid-19) ou encore en cas de canicule.

Pour rappel, la constitution de ce registre nominatif est une **obligation légale**.

Conformément aux articles L.2212-2 et L.2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire doit assumer, sur le territoire de sa commune, ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses administrés.

En 2021, le registre des personnes vulnérables comptait **22 personnes (19 en 2020)**. Ces personnes ont été appelées à raison d'une fois par semaine par le CCAS jusqu'en septembre puis une fois tous les quinze jours, **soit un total de 924 appels**.

Un travail avec le service communication a été initié en 2021 afin de donner de la visibilité à ce dispositif et de permettre aux proches des personnes isolées de pouvoir remplir le formulaire dédié en ligne.

Par ailleurs, un lien étroit avec les structures d'aide à domicile a été entretenu (3 sur le territoire + 1 traiteur) afin de garantir un service minimum : portage de repas ou aide aux courses pour les personnes les plus dépendantes.

- **Permanence ma commune, ma santé**

Ce dispositif destiné à toutes les communes de France soucieuses de **l'accès aux soins de santé** de leurs administrés et qui souhaitent apporter une réponse durable, citoyenne et solidaire au sein de leur commune, **au travers d'une démarche d'action sociale**.

Il s'agit de permettre à tous les administrés de pouvoir bénéficier d'une complémentaire santé, collective et mutualisée au niveau national donc à moindre coût, personnalisée et adaptée aux besoins de chacun.

A ce titre, un partenariat a été conclu entre l'association ACTIOM et le CCAS de Baillargues afin que les administrés puissent bénéficier du dispositif Ma Commune Ma Santé. Il consiste à :

- Mettre un bureau de permanence à disposition à l'association
- Diffuser l'information par tous les moyens de communication possible
- Assurer la prise de rendez-vous téléphonique et l'accueil physique des administrés

L'action a pu se mettre en place en décembre 2021, suite au déménagement du CCAS dans de nouveaux locaux.

BILAN DE L'ACTION

- Mise en place d'une réunion publique de présentation du dispositif – 60 personnes étaient présentes
- Mise en place de 7 demi-journées de permanence en décembre représentant 45 plages de RDV
- Mise en place d'une journée de permanence mensuelle sur la période de janvier à juin 2022

CCAS

LE CCAS DE BAILLARGUES EST PARTENAIRE DE L'OPÉRATION "MA COMMUNE MA SANTÉ"

RÉUNION PUBLIQUE
OUVERTE À TOUS

LE 25 NOVEMBRE 2021
À 17h30
Salle Jean JAURÈS

+ d'infos au 04 67 87 81 76

Pass sanitaire obligatoire

- **Dynamique partenariale**

L'arrivée d'une assistante de service social a permis de favoriser le tissu partenarial sur le territoire, ce qui n'a pas été évident au vu du contexte sanitaire.

Le CCA\$ de Baillargues a donc pu être représenté dans différentes instances permettant la facilitation du travail engagé avec certains bénéficiaires et le développement de certaines connaissances dans le cadre des missions de veille sociale.

- **Participation au réseau des Victimes de Violence Familiales** au centre social de Castries piloté par le CIDFF (Centre d'Informations sur le Droit des Femmes et des Familles) de l'Hérault en juin 2021.

Des réunions mensuelles avec l'ensemble des partenaires du territoire ont été initiées ; temps de rencontre animé par une psychologue où se crée un collectif qui partage, se forme et s'informe sur l'accueil, la prise en charge et les ressources du territoire en matière de violences intrafamiliales et notamment conjugales.

La participation de la gendarmerie de Castries et particulièrement de l'ISCG (intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie) apporte des éléments juridiques dans les démarches de protection des personnes victimes de violence.

En novembre, une initiation spécifique autour de la cyber violence a eu lieu, permettant également un renfort des connaissances, notamment dans le cadre d'une crise sanitaire mondiale où le moyen de communication le plus utilisé et répandu reste le numérique.



- **Temps de travail avec la gestionnaire de résidence d'Adoma** : mise en place d'un temps d'information collective (probablement renouvelable en 2022) en direction des « jeunes » résidents abordant différents thèmes : droits et devoirs du locataire et les différents modes d'accès à un logement (privé-public), anticipation et gestion d'un budget, responsabilisation des locataires (entretien du logement - état des lieux- caution – etc.).

4 jeunes ont participé à cette rencontre.

Jusqu'en 2021, il était difficile de capter les jeunes de la résidence ADOMA qui venait au compte-goutte pour des demandes ponctuelles, souvent de l'aide alimentaire et, ou l'accompagnement social venait à manquer jusqu'alors.

Les rencontres avec les intervenants d'ADOMA ont permis de définir les contours des missions de chaque institution (CCAS, MLJ et ADOMA) afin de définir les périmètres d'intervention de chacun.

Malgré certaines difficultés liées au mouvement de personnels sur la résidence, il semble que le CCAS soit identifié au bon endroit. En 2022, il s'agira d'ancrer ce partenariat dans le temps.

- **Mise en place d'un partenariat avec le Secours Catholique de Vendargues:** en début d'année 2021, les agents du CCAS se sont rendus à la rencontre des intervenants du secours catholique afin de se présenter dans un premier temps et de pouvoir fixer les modalités de travail partenarial.

Ce partenariat a été riche et a permis de pouvoir apporter des réponses adaptées à certaines demandes d'administrés (don de meubles suite à un emménagement, aides financières etc.).

De plus, ce partenariat a été fortement ancré en fin d'année 2021 en intégrant un bénévole de l'association au sein du Conseil d'Administration.



- **Mise en place d'un partenariat avec la Mission Local des Jeunes de Castries:** en fin d'année 2020, le CCAS s'est mis en relation avec la MLI afin de pouvoir entamer un travail de partenariat sur deux volets :

- L'accompagnement des jeunes sur le territoire de Baillargues
- La mise en place de mission de service civique au sein de l'EHPAD

Ainsi, dès le début d'année 2021, deux jeunes filles ont pu intégrer l'EHPAD sur des missions spécifiques; à savoir: permettre aux résidents d'établir des liens via des outils numériques (tablettes, etc.) avec leur famille, mettre en place des animations permettant de rompre l'isolement etc.

II.2 – DISPOSITIF Yapadaj

Le dispositif « Yapadaj » est un service public local de solidarité et de proximité en direction de seniors de 62 ans et plus et résidents baillarguois.

Rester en lien avec les autres est un facteur déterminant de santé et d'autonomie. C'est pourquoi, le dispositif « Yapadaj » propose de nombreuses activités conviviales à partager ainsi que des animations et des prestations afin de lutter contre l'isolement.

A ce titre, il développe différentes activités et prestations, directement orientées vers les personnes dites « Seniors », et pratiquées dans les meilleures conditions de sécurité, dans le respect de l'environnement et des personnes, et dans un cadre de détente, d'échanges et de convivialité.

Septembre 2021 a été le mois de reprise du dispositif après presque deux ans d'arrêt.

Parmi les différentes activités et prestations mises en place, il y a notamment, des activités physiques, sportives, culturelles, des animations diverses, des thés dansants, des sorties et séjours...

En 2021, on compte **234 personnes (326 en 2020)** dans le registre du dispositif. Cette baisse peut se justifier par la peur de reprise des activités liée au Covid-19.



NOUVEAUTES 2021 – REPRISE DU DISPOSITIF EN SEPTEMBRE

Plusieurs actions ont été mises en place pour la rentrée avec des propositions d'activités nouvelles.

- **Paiement de la carte d'adhésion à hauteur de 10€ permettant de faire rentrer des recettes supplémentaires afin de diversifier l'offre proposée aux seniors**

- Mise en place de cours d'aquagym qui ont eu un franc succès : les 20 places ont été pourvues
- Mise en place de séances d'anglais, qui n'ont pas eu l'effet escompté
- Reprise de sorties à la journée : 4 sorties proposées sur le trimestre septembre à décembre par le biais de l'agence de voyage partenaire et de l'Office de Tourisme de Montpellier
- 3 cycles de relaxologie en alternance présentiel/visio avec un groupe différent à chaque cycle
 - en partenariat avec la Conférence des Financeurs de septembre 2021 à décembre 2021 avec une perspective de renouvellement pour 2022. Le bilan d'activités est présenté ci-dessous.

PROFIL DES PARTICIPANTS

		Séances en visio	Séances en présentiel	TOTAL
Par groupe		15	10	25
Par sexe	Hommes	2	1	3
	Femmes	13	9	22
Par âge	60-69 ans	8	2	10
	70-79 ans	7	7	14
	80-89 ans	0	1	1

ENQUETE DE SATISFACTION

	Tout à fait d'accord		D'accord		Plus ou moins d'accord		Pas d'accord		Pas du tout d'accord	
	Visio	Prés	Visio	Prés	Visio	Prés	Visio	Prés	Visio	Prés
Les ateliers ont répondu aux attentes	100%	100%								
Vous avez ressenti des bienfaits	60%	88%	40%	12%						
vous avez apprécié les moments d'échange	100%	100%								
Vous avez pratiqué seul les exercices		38%		38%	80%	24%	20%			
La formule en visio vous a plu	80%		20%							

• Actions en direction des aînés

- **La semaine bleue** : la semaine bleue n'a pas été mise en place une année encore au vu de la crise sanitaire.
- **Le printemps des aînés** : le printemps des aînés a revêtu une nouvelle formule en 2021 – au vu de la crise sanitaire, le traditionnel repas spectacle au Pasino a été remplacé par un panier garni. Il s'agissait de remplacer le repas par un colis permettant de regrouper l'entrée, le plat, le dessert et le vin.



Les administrés ont été invités par courrier sur la base d'un logiciel métier, il y a eu 1000 envois.

Inscriptions : 565 inscrits dont 256 couples et 309 personnes seules.

Commerçants participants :

- Le panier de Julie
- Le carré frais
- L'épicerie ratatouille & coquillages
- Le cellier du pic
- La boucherie Batinic

Personnes seules

Type de produit	Prix unitaire
Jus de pomme 25 cl (x1)	1,70 €
Tartinade (x1)	2,70 €
Terrine (x1)	3,00 €
Manchons/lentilles 400 g (x1)	4,95 €
Vin rouge 75 cl (x1)	3,10 €
Pâte de fruit (x1)	4,50 €
Escalottes (3 biscuits)	3,00 €
Mini chocolat (x2)	3,00€
Conditionnement	3,48 €
Total	29.43€

Couples

Type de produit	Prix unitaire
Jus de pomme 1 L (x1)	3,30 €
Tartinade (x2)	5,40 €
Terrine (x1)	3,00 €
Manchons/lentilles 400 g (x2)	9,90 €
Vin rouge 75 cl (x1)	3,10 €
Pâte de fruit (x1)	4,50 €
Escalottes (4 biscuits)	4,00 €
Tablette de chocolat (x1)	3,20 €
Conditionnement	4,86 €
Total	41,26€



Les coffrets, composés de produits achetés chez nos commerçants locaux, ont été préparés durant 3 jours par les agents du CCAS, les élu.e.s du Conseil d'administration, 2 jeunes en service civique et 2 personnes éloignées de l'emploi, en cours de réinsertion.

	PANIER DE JULIE		CARRE FRAIS	RATATOUILLE & COQUILLAGE			CELLIER DU PIC	BATINIC	CONDITIONNEMENT	
Contenu	<i>Jus pomme</i>	<i>Tartinade</i>	<i>Chocolat</i>	<i>Escalettes</i>	<i>Pâte fruits</i>	<i>Manchons</i>	<i>Vin rouge</i>	<i>Terrine</i>	<i>Conditionnement</i>	<i>APIJE</i>
Montant total	1368,50€	2214,00€	1746,00€	1950,00€	2542,50€	4 059,00€	1 751,50€	1695,00€	2 318,10€	731,86€
	20 376,46€									

Distribution :

Nombre de colis à distribuer : 565 colis en 5 jours par le biais de 2 équipes de 2 personnes (binôme collègues Service Technique + animateur/agent CCAS) sur 4 secteurs :

- Centre-ville avec 148 colis distribués
- Baillargues Ouest avec 151 colis distribués
- Baillargues Est avec 203 colis livrés
- Les résidences collectives avec 50 colis livrés

→ 552 colis distribués par livraison + 12 colis récupérés au CCAS sur RDV

Au vu des conditions sanitaires, le système de distribution s'est transformé en système de livraison. L'organisation a dû se mettre en place en 2 jours afin de répondre aux demandes du gouvernement en ce sens.



Concernant les équipes, ce qui est à noter, c'est que la création de binômes a permis aux agents de différents services de se rencontrer autour d'une action de lien social.

Questionnaire de satisfaction :

- Nombre d'envois : 565
- Nombre de retour : 213 dont 101 personnes seules (70 femmes 31 hommes) et 112 couples

Soit 37,70 % de retour

ZOOM SUR LES RETOURS

Personnes seules

Appréciation de l'édition exceptionnelle

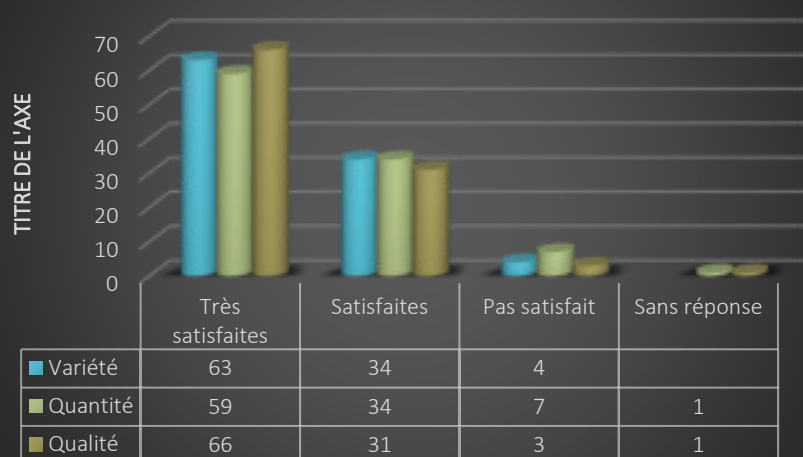


- 3 personnes/101 mécontentes de l'édition exceptionnelle
- 3 personnes/101 mécontentes des produits

Appréciation colis

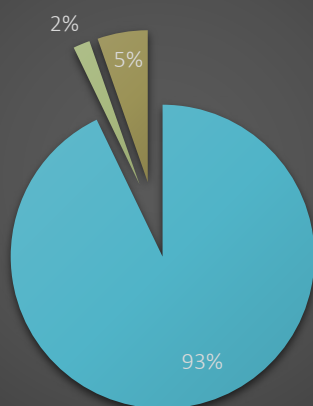
- Variété : 63 personnes très satisfaites et 34 personnes satisfaites
- Quantité : 59 personnes très satisfaites et 34 personnes satisfaites
- Qualité : 66 personnes très satisfaites et 31 personnes satisfaites

Appréciation du colis



Couples

Appréciation de l'édition exceptionnelle



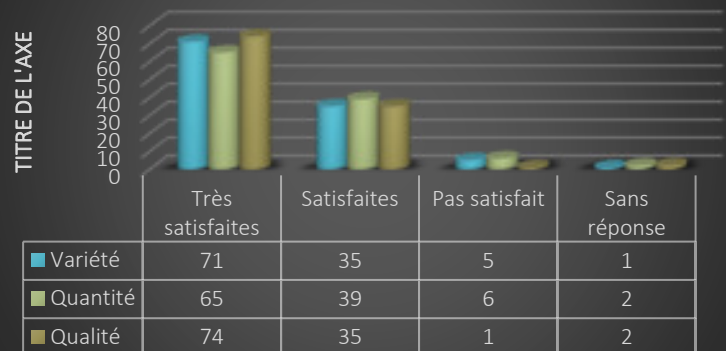
■ OUI ■ NON ■ SANS AVIS

- 2 personnes/112 mécontentes de l'édition exceptionnelle
- 3 personnes/112 mécontentes des produits

Appréciation colis :

- Variété: 71 couples très satisfaits et 35 couples satisfaits, 5 pas satisfaits
- Quantité: 65 couples très satisfaits et 39 couples satisfaits, 6 pas satisfaits
- Qualité: 74 couples très satisfaits et 35 couples satisfaits, 1 pas satisfait

Appréciation du colis



Conclusion

Le présent rapport d'activités propose une présentation des missions et des actions mises en œuvre par le CCAS de Baillargues sur l'année 2021.

Il est le reflet d'un service public qui a assis ses actions et pratiques en s'adaptant aux évolutions du cadre réglementaire mais aussi en veillant à intégrer une certaine philosophie d'accompagnement, de bienveillance et de neutralité dans les réponses apportées au public.

Depuis 2 ans, durée de la crise sanitaire, cette philosophie est d'autant plus prégnante dans l'accompagnement social proposé. En effet, une crise est définie comme un moment très difficile dans la vie d'un individu, d'un groupe; c'est une situation marquée par un trouble profond.

Aussi, les CCAS, acteurs de proximité par excellence dans le domaine de l'action sociale et de manière plus générale les services publics, ont dû s'adapter à cette crise afin de garantir une continuité de service public pour les administrés du territoire, tout en adaptant les pratiques et en faisant preuve d'innovation.

Aujourd'hui, il semble que la place du CCAS soit reconnue par tous et pour tous les baillarguois.

PARTIE 2: RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le CCAS de la Ville de Baillargues dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe autonome pour l'EHPAD Louis LAGET.

Les budgets du CCAS doivent répondre au mieux aux préoccupations de la population baillarguoise tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile et aux orientations du Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances.

L'année 2021 a été une année riche en changements organisationnels : recrutements et déménagement dans de nouveaux locaux.

L'objectif de ces changements est de renforcer la transversalité entre les services afin de répondre de manière plus cohérente aux demandes des administrés et leur apporter une réponse plus réactive et mieux adaptée.

Les moyens au service de l'action : Une équipe

Le CCAS de la ville de Baillargues est réparti en 3 pôles :



Ce fonctionnement a induit une modification dans les effectifs ; l'équipe de professionnels a évolué et se compose dorénavant :

- d'une directrice
- d'un agent d'accueil
- d'une référente sociale
- d'une collaboratrice en charge du dispositif YAPADAJ
- d'une assistante de service social
- d'un agent de liaison polyvalent

Effectifs au CCAS en 2021 :

Le CCAS et la commune ont signé une convention de mise à disposition à 80% d'un agent chargé du pôle animation et loisirs seniors. La masse salariale de cet agent est remboursée à la ville par le CCAS

tous les trimestres. Cet agent est intégré, par le biais d'une mutation, aux effectifs du CCAS de manière officielle au 1^{er} janvier 2022.

Suite au départ à la retraite de 2 agents, deux embauches ont pu se faire afin de professionnaliser l'équipe et répondre aux besoins identifiés sur le territoire.

De ce fait, les effectifs du CCAS sont les suivants :

Fonction	Directrice Arrivée en mars 2020	Assistante de Service Social Arrivée en mai 2021	Référente sociale	Référente YAPADAJ	Agent chargée d'accueil et de secrétariat Arrivée en mars 2021	Agent de liaison polyvalent
Temps de travail	100%	100%	80%	80%	80%	13h/semaine
Catégorie d'emploi	A	A	C	C	C	C
Filière d'emploi	SOCIALE		ADMINISTRATIVE			
Cadre d'emploi	Assistant socio- éducatif	Assistant socio- éducatif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif

Il est important de mettre en lumière dans la nouvelle structure des effectifs certains points, qui traduisent une volonté politique de développement de l'action sociale :

- Embauche d'une Directrice – travailleur social – catégorie A – mars 2020
- Embauche d'un agent chargée d'accueil et d'accompagnement avec un diplôme de secrétaire médico-sociale (remplacement d'un agent – départ à la retraite) – mars 2021
- Embauche d'une assistante de service social – catégorie A – mai 2021 (en remplacement d'un agent – départ à la retraite)
- 2 filières d'emploi uniquement représentées (filière sociale et administrative) contre 4 auparavant

Ce point permet de mettre en avant la volonté d'adaptation des embauches en fonction des besoins identifiés.

Bilan des formations réalisées en 2021

	Nb jours	Directrice	Référente sociale	Agent d'accueil	Collaboratrice YAPADAJ	Assistante de service social
Formation logiciel métier – Millésime	1.5	X	X	X		
Formation Actes Office – gestion des conseils d'administration	2	X			X	
Les bases de la finance publique	3	X				
Gestion des conflits et de l'agressivité	3		X			
Maintien et actualisation des Gestes de premier secours	1		X			X
Accueil des personnes en situation de handicap	2		X			
Organisation et gestion de son temps de travail	2.5		X			
Régie d'avance et de recettes	3	X			X	
Le droit au séjour des étrangers en France	3					X
Souffrance psychique et pathologie mentale	3					X
Rédaction des actes et des délibérations	2			X		
Total		9.5	10	3.5	5	7

De manière générale, on constate une réelle volonté des agents du CCAS pour aller se former, encouragée par la Direction. En effet, la formation continue permet d'acquérir une qualification, de faire évoluer ses compétences et ainsi être acteur de son évolution professionnelle, d'acquérir la reconnaissance de celles-ci au sein de la collectivité.

L'année 2021 a été marquée par un fort départ en formation des agents, la majorité des formations n'ayant pu avoir lieu en 2020. La moyenne de jours de formation étant de **7 jours/agent**.

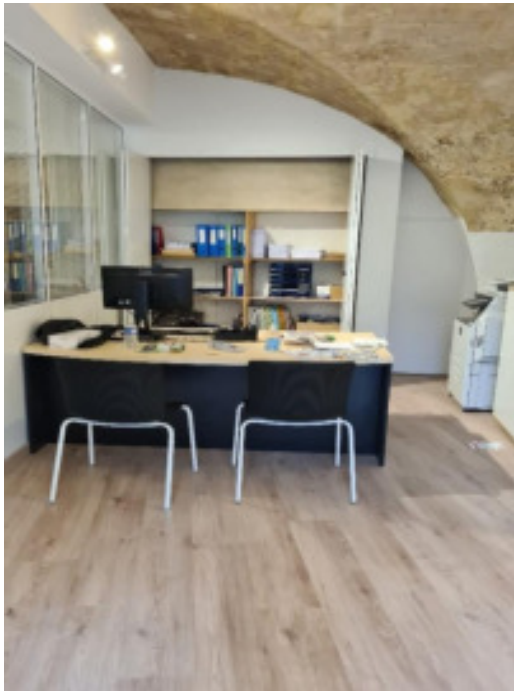
De plus, il est à souligner que les formations de plus de 2 jours sont souvent accompagnées d'un jour en distanciel.

Au vu de la crise sanitaire, le CCAS a dû adapter ses pratiques, notamment sur la mise en place du télétravail.



Mise en place du télétravail

Au vu des recommandations du gouvernement, 5 agents du CCAS ont bénéficié de la mise en place du télétravail de manière partielle et alternative afin de garantir une continuité de service public. Le télétravail a demandé une rigueur plus importante à l'ensemble des agents afin de garder le lien entre l'équipe mais également avec les administrés.



La livraison de nouveaux bureaux a été effective début décembre 2021.

Les nouveaux locaux se situent en face de l'hôtel de ville afin de renforcer la proximité avec la mairie mais également le repérage du CCAS par les administrés.

Les nouveaux locaux ont été pensés de façon à regrouper les 3 pôles du CCAS dans le même lieu mais également de renforcer la confidentialité des administrés reçus.

Les moyens au service de l'action : un budget

Contexte impactant le budget du CCAS

Le contexte sanitaire, économique et financier impose de fortes contraintes qui conduisent à renforcer la politique sociale et préventive portée par le CCAS.

Les inégalités de richesses se sont accrues pendant la crise avec une augmentation de la précarité et du taux de pauvreté avec près de 10 millions de personnes en France qui vivent avec moins de 1100€/mois.

Plusieurs mesures vont venir impacter la réalisation du budget prévisionnel 2022 :

- L'incertitude sur l'évolution de la crise sanitaire et la crise en Ukraine
- L'inflation et la hausse du coût de l'énergie
- L'incertitude sur l'évolution des taux d'intérêts
- Les mesures sur la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C et la prise en compte de l'accélération des carrières de ces agents
- L'augmentation du SMIC de +2,4% au 01/10/2021

Rétrospective du budget du CCA§ 2021

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	353 643,91	403 097,49
INVESTISSEMENT	3 558 351,26	2 847 294,78
RESULTAT DE L'EXERCICE	49 453,58	- 711 056,48

COMPTE DE GESTION 2021				
	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-352 419,01		-711 056,48	-1 063 475,49
Fonctionnement	169 853,90	169 853,90	49 453,58	49 453,58
	-182 565,11	169 853,90	-661 602,90	-1 014 021,91

En section d 'investissement, les restes à réaliser s'élèvent à :

7 647 620,58€ en dépenses

10 055 253,80€ en recettes

Ce qui porte le résultat de la section d 'investissement à un excédent de 1344 157,73€.

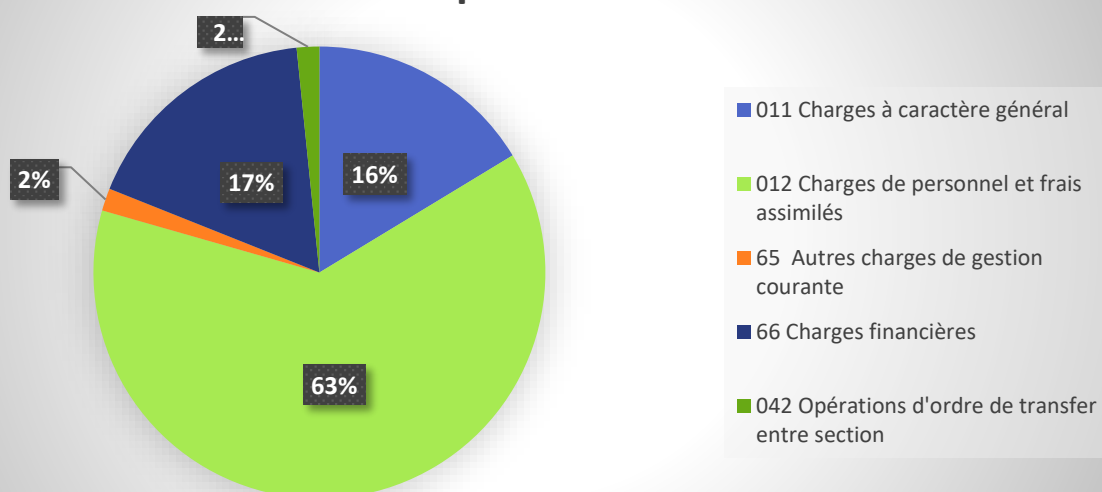
Ces restes à réaliser correspondent aux sommes nécessaires au transfert de la construction de l'EHPAD du budget principal au budget annexe qui avaient été inscrites au budget 2021. Le paiement de toutes les factures concernant ce marché n'ayant pas été réalisé sur 2021, il convient donc de les inscrire en restes à réaliser afin de les reporter sur le budget 2022.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

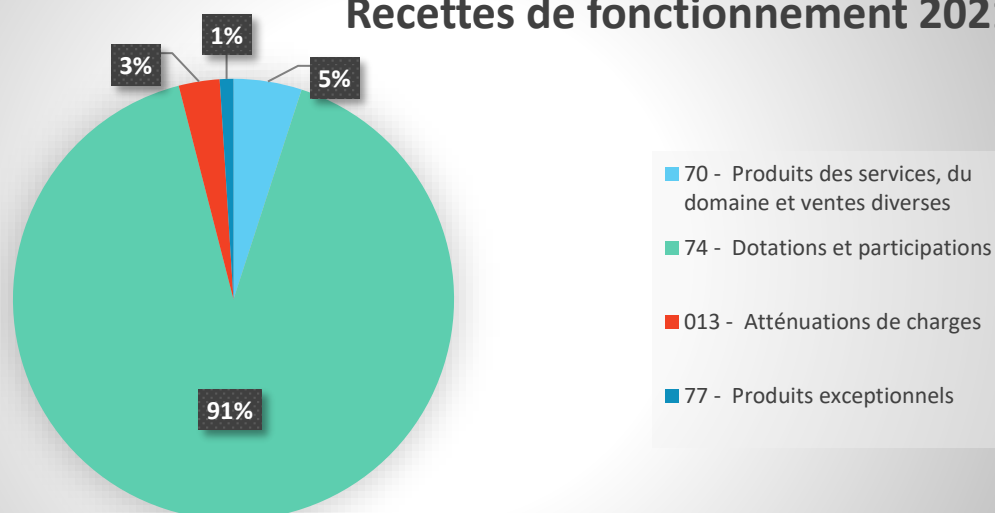
Compte	Libellé	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
F	FONCTIONNEMENT				
D	DEPENSE	312 193,90 €	268 473,21 €	353 643,91 €	32%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	159 897,19 €	64 348,17 €	57 648,78 €	-10%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	145 704,20 €	192 057,36 €	222 792,02 €	16%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 387,62 €	3 817,10 €	6 265,90 €	64%
66	CHARGES FINANCIERES	3 315,54 €	3 324,48 €	61 249,97 €	1742%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	889,35 €	4 926,10 €	5 687,24 €	15%

Compte	Libellé	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
F	FONCTIONNEMENT				
R	RECETTE	365 317,44 €	438 327,11 €	403 097,49 €	-8%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	18 395,87 €	774,62 €	13 907,97 €	1695%
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	5 205,52 €	3 048,69 €	21 134,94 €	593%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	300 000,00 €	433 500,00 €	366 000,00 €	-16%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	41 345,16 €	102,03 €	2,81 €	-97%
76	PRODUITS FINANCIERS	1,89 €	1,77 €	1,77 €	0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	369,00 €	900,00 €	2 050,00 €	128%

Dépenses de fonctionnement 2021



Recettes de fonctionnement 2021



La section de fonctionnement a été fortement impactée par la crise sanitaire.

Les charges à caractère général ont connu un recul de -64% par rapport à 2019 et de -10% par rapport à 2020. La crise de la Covid a restreint le nombre d'évènements organisés auprès des personnes âgées, justifiant la baisse de ce chapitre. Afin de maintenir un lien avec les seniors, des ateliers en visio et des livrets d'activités ont tout de même été proposés durant cette période contraignante. Ces activités ayant été offertes aux adhérents de YAPADAJ, les recettes de fonctionnement apparaissent en baisse.

Le traditionnel printemps des aînés a été remplacé par un panier garni permettant de remplacer le repas généralement offert.

Les autres charges de gestion courante est le chapitre sur lequel sont payées les aides sociales. Celui-ci augmente de 64% entre 2020 et 2021 reflétant la nouvelle demande émanant d'une population fragilisée par la crise sanitaire.

L'accroissement de la masse salariale reflète la nouvelle organisation expliquée plus haut.

Les charges financières correspondent aux intérêts et frais financiers liés aux emprunts et à la ligne de trésorerie nécessaires au projet de reconstruction de l'EHPAD qui a été porté par le budget principal du CCAS.

Dans un contexte socio-économique qui reste fragile la ville affirme son soutien au CCAS sous l'effet d'une subvention en progression depuis 2014 (+258 000€).

La section d'investissement

La section d'investissement du budget 2021 présente des montants importants car elle portait le budget de la reconstruction de l'EHPAD mais aussi les dépenses liées au déménagement du CCAS dans de nouveaux locaux.

Les orientations budgétaires 2022

Face aux incertitudes pesant sur la construction budgétaire, le cadrage 2022 a été basé sur une hypothèse d'un retour à la normale de l'activité. Cependant les crises actuelles laissent craindre une précarisation accentuée des personnes déjà en difficultés.

En 2022, le CCAS s'attachera à consolider ses actions d'accompagnement en faveur des plus précaires et des seniors.

Pour ce faire, il s'agira d'être en capacité de positionner les personnes en difficulté sur les dispositifs les plus adaptés à leur situation, de manière à répondre de façon précise à leurs besoins.

Pour les seniors, toutes les activités et sorties seront reprogrammées. Le printemps des aînés connaîtra une édition inédite puisque le choix sera laissé entre un repas spectacle ou un panier garni pour ceux ou celle qui ne peuvent y participer.

Pour la section d'investissement, seront prévus au budget l'acquisition d'un logiciel indispensable à la gestion de YAPADAJ.

Cette année verra enfin s'achever le paiement de la reconstruction de l'EHPAD Louis LAGET. Il conviendra donc au cours de cette année de réaliser toutes les écritures comptables nécessaires au transfert de l'actif et du passif dans le budget annexe de l'EHPAD.